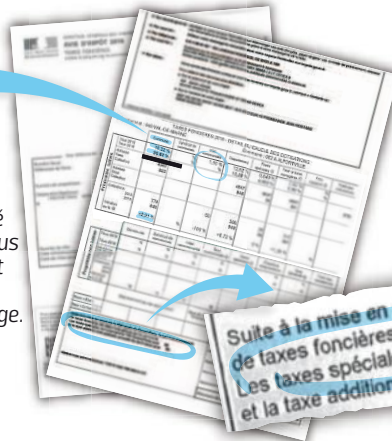


Le taux d'imposition de la commune augmente de 1,5 point soit + 8,91 %, pour reverser l'argent aux nouveaux territoires du Grand Paris qui ne peuvent pas collecter l'impôt.

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité
Taux 2015	19,32 %	%	1,50 %
Taux 2016	20,82 %	%	%
Adresse Base	4047		
Cotisation	843		
Adresse Base			
Cotisation			
Cotisations			60
2015	774		
2016	843		
Variation en %	+8,91 %	%	-100 %

« L'inter-communalité ne prélève plus d'impôt, c'est la commune qui s'en charge. Son taux d'imposition se retrouve à zéro.



L'explication apportée par Bercy est très sommaire, elle ne permet pas de comprendre ce tour de passe-passe.

Suite à la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la part intercommunale de taxes foncières est désormais perçue par la commune. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 8€ et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 9€.

LP/J.-N. GUILLON. L'INFOGRAPHIE.

Les villes du Grand Paris furieuses contre Bercy

IMPÔTS Sur la taxe foncière, le taux d'imposition de ces communes grimpe automatiquement de 1,5 point.

PAR BORIS CASSEL
ET MATTHIEU PELLOLI

LES TAXES FONCIÈRES qui arrivent dans les boîtes aux lettres risquent de mettre de méchante humeur certains propriétaires en Ile-de-France. Elles font déjà hurler les maires des communes du Grand Paris.

Objet de leur colère ? Même s'ils se sont escrimés à ne pas augmenter les impôts locaux en 2016, leurs contribuables vont voir sur leur feuille d'impôt le taux d'imposition décidé par la commune grimper automatiquement de 1,5 point. Pas d'inquiétude car, au final, l'opération est blanche pour les contribuables concernés. En effet, c'est juste un système de vases communicants : la hausse de 1,5 point compense une diminution équivalente du taux de l'intercommunalité

décidée par les communautés d'agglomération.

Mais la subtilité risque d'échapper à bon nombre de propriétaires, s'ils s'en tiennent à la première colonne de leur taxe foncière – celle qui concerne la commune – et à l'évolution en pourcentage de l'impôt quelle fait apparaître.

D'autant que la précision apportée par Bercy, dans une note succincte en bas de page, est au mieux incomplète... au pire « incompréhensible », soupire un élu. L'explication du micmac ? La mise en place de la Métropole du Grand Paris (Paris et 130 communes, c'est-à-dire 7 millions d'habitants) a

substitué douze territoires aux anciennes communautés d'agglomération. Comme la loi ne permet pas encore à ces territoires de prélever l'impôt, les communes perçoivent les sommes en leur nom et les reversent. Un jeu de tuyauterie fiscale que Bercy n'a (presque) pas détaillé dans les taxes fon-

cières adressées aux contribuables. Et ce malgré les mises en garde de certains élus.

UN MICMAC QUI DEVRAIT SE REPRODUIRE AVEC LA TAXE D'HABITATION

Contactée, l'administration fiscale rejette les critiques. « L'avis d'imposition est un document très normé, ce n'est pas un document de mairie, insiste-t-on à la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Impossible de faire un avis à la carte pour telle ou telle commune. » Un haut fonctionnaire ajoute que « la DGFiP n'est pas là pour plomber ou favoriser la politique fiscale » des villes. Aucun changement n'est donc prévu. Résultat : le micmac risque de réapparaître avec les taxes d'habitation dans quelques semaines. Les communes du Grand Paris hériteront encore du mauvais rôle.

« Si nous voulons perdre les élections, c'est parfait »

LUC CARVOUNAS, MAIRE ET SÉNATEUR (PS) D'ALFORTVILLE (94), VICE-PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Pourquoi ne faites-vous pas confiance aux contribuables pour comprendre que leur taxe foncière n'augmente pas ?

L.C. Parce que les gens sont basiques. Ils vont regarder la colonne taux de la commune et pester : « Le maire avait dit qu'il n'augmenterait pas les impôts, il n'a pas tenu parole. » Je suis en

colère face à autant d'incompétence, si nous voulons perdre les élections l'année prochaine, c'est parfait.

Aviez-vous prévenu l'administration ?

Qui ! J'ai même croisé Christian Eckert, le secrétaire d'Etat chargé du Budget, qui m'avait rassuré : « Ne t'inquiète pas, nous allons

mettre un papillon d'information avec les feuilles d'imposition pour qu'il n'y ait pas de quiproquos... »

Que proposez-vous ?

Que Bercy écrive aux contribuables propriétaires pour leur expliquer les choses. Et que ça ne se reproduise pas pour la taxe d'habitation !

PROPOS RECUEILLIS PAR M. P.E.